



TARIFS SAISON 2019

Eau chaude et TVA comprises - Taxe de séjour en supplément

Tarifs emplacement du 1 avril au 30 septembre 2019

Emplacement sans Véhicule à moteur	3,20 €
Emplacement avec Véhicule à moteur	4,20 €
Emplacement camping car (forfait vidange, électricité + 2 personnes)	15,00 €
Personne + 13ans	4,20 €
Enfant 8 à 12 ans	2,70 €
Enfant 3 à 7 ans	2,30 €
Enfant de - 3 ans	Gratuit
Forfait groupe 10 personnes et +	4,00 €
Animaux (par animal)	2,10 €
Branchement électrique	3,70 €
Lave linge (le jeton)	4,20 €
Véhicule à moteur supplémentaire (à partir du 2 ème)	3,20 €
Garage Mort (Période ouverture)	3,70 €
Emplacement à la saison (2 personnes)	788,00 €
Entrée piscine : 1 ticket par jour et par personne	



Réservation conseillée

Tarif à la nuitée.

Les départs se font avant 12 heures.

Les barrières du camping restent fermées de 23h à 7h.

Juillet et Août, accueil ouvert de 8h à 20 h.

Tarifs Locations de Chalets et Chalets PMR (6 personnes)

Forfait ménage 1 à 2 nuits	32,00 €
Forfait ménage 3 nuits et plus	53,00 €
Véhicule à moteur supplémentaire (à partir du 2ème)	3,20 €



Accès à la Piscine pendant sa période d'ouverture :

1 ticket par jour et par personne

BASSE SAISON: Du 01/01 au 27/04 et du 29/09 au 31/12

1 nuit	63,00 €
2 nuits	105,00 €
Semaine	315,00 €
Nuits supplémentaires	53,00 €



MOYENNE SAISON: Du 28/04 au 29/06 et du 25/08 au 28/09

1 nuit	105,00 €
2 nuits	189,00 €
Semaine	431,00 €
Nuits supplémentaires	95,00 €



HAUTE SAISON: Du 30/06 au 24/08

Semaine	504,00 €
nuits supplémentaires	105,00 €



TAXE DE SEJOUR

Par Nuitée et par Personne Majeure	0,22 €
------------------------------------	--------

*** nuits supplémentaires uniquement à la semaine en juillet et août***

Taxe séjour en supplément conformément au tarif en vigueur de la CCRV.

Un abbatement de 5% sera appliqué sur la deuxième semaine et 10% sur les semaines suivantes.

Réservation: 50% du coût total du séjour seront demandés en acompte. En cas d'annulation de moins de 30 jours avant l'arrivée prévue, la totalité de la réservation sera retenue.

Dépôt de garantie: Pas de dépôt. Par contre, suite à l'inventaire le montant de l'acompte pourra être utilisé pour le remplacement du matériel détérioré ou disparu, et non en déduction de la facture du séjour. Si le montant est insuffisant, un titre de recettes complémentaire sera émis.

Arrivées : 15 h à 17 h.

Départs : 10 h à 12 h

